

REGLEMENT DU CONCOURS SCIENCE FACTOR™ 2014/2015

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société GLOBAL CONTACT, dont le numéro Siret est 423319391100029, située 17 rue Henry Monnier, 75009 Paris, est la Société Organisatrice du présent concours.

Le concours est réservé exclusivement aux élèves mineurs ou majeurs de classe de sixième, cinquième, quatrième, troisième, seconde, première ou de terminale domiciliés en France métropolitaine et dans les DOM TOM, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Accord parental :

L'équipe est représentée par une cheffe d'équipe. La participation des mineurs de moins de 18 ans nécessite l'accord des parents à qui il sera demandé de compléter un formulaire prévu à cet effet sur Internet. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père ou mère ou représentant légal). L'autorisation parentale de la cheffe d'équipe doit être remise pour que la contribution de l'équipe au concours soit acceptée. La cheffe d'équipe s'assure de l'autorisation des parents des membres de son équipe. Les autorisations écrites des autres membres de l'équipe feront l'objet d'une vérification lors de la remise des lots. Si la cheffe d'équipe est majeure une photocopie de sa carte d'identité est exigée. Les organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité, avant toute acceptation de participation ou attribution du prix. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur ou du jeune âgé de 18 ans, et l'acceptation que le participant reçoive le prix offert dans le concours.

2. DATES DU CONCOURS

Le concours se déroulera du 8 septembre 2014 au 31 décembre 2014, 23h59, heure de Paris.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Généralités

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toute participation doit se faire par Internet, à l'exclusion de tout autre moyen. Notamment toute participation par voie postale est exclue.

Celle-ci se fait exclusivement par équipes constituées de quatre personnes maximum. Les équipes peuvent être mixtes et doivent être constituées d'élèves de sixième, cinquième, quatrième, troisième, seconde, première ou terminale. Un tuteur, étudiant(e) post bac ou personne physique peut les accompagner et s'inscrire comme tel avec l'équipe.

Pour jouer, chaque équipe devra, durant la période visée à l'article 2 ci-dessous, envoyer à partir de la page Science Factor™ présentée sur Facebook ou à partir du site internet une contribution sous forme d'un message écrit et d'un ou plusieurs fichiers (image, présentation, vidéo) dont elle est l'auteur, qui répondra aux questions formulées dans le questionnaire, ci-après dénommé la « Contribution », et compléter obligatoirement le champ adresse e-mail, puis valider.

En tout état de cause, même après l'inscription d'une équipe participante, la Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de supprimer une Contribution qu'elle jugerait contraire au présent règlement, et de supprimer la participation d'une équipe participante ne respectant pas le présent règlement.

Une équipe doit obligatoirement être représentée par une « cheffe d'équipe », choisie parmi ses membres. Le nombre d'équipes par établissement scolaire n'est pas limité. Une même personne ne peut être membre de plusieurs équipes. Seule « la cheffe d'équipe » transmet à l'organisateur ses coordonnées complètes.

Une seule participation par équipe sera prise en compte pendant toute la durée du jeu.

Pour valider une inscription, la cheffe d'équipe doit indiquer son nom, prénom, et adresse e-mail, ainsi que celle de son représentant légal. Un mail de « confirmation de participation » est automatiquement envoyé à ce dernier.

La validation du représentant légal de la cheffe d'équipe est obligatoire pour valider la participation de l'équipe. Les autres membres de l'équipe indiquent uniquement leur nom et prénom et adresse.

Pour jouer, chaque équipe devra, durant la période visée à l'article 2 ci-dessus, envoyer à partir du site Facebook <http://www.facebook.com/pages/Science-Factor> ou du site internet <http://www.sciencefactor.fr/#1> une contribution, ci-après nommée la « Contribution », dont elle est l'auteur. La « Contribution » est constituée d'un message écrit et de fichiers complémentaires et elle répond aux questions formulées dans le questionnaire. L'envoi de la Contribution doit être complété obligatoirement du remplissage du champ adresse e-mail, puis validé.

En cas d'incident technique empêchant l'équipe de jouer ou altérant les informations qu'elle aura transmises, et cela pour quelque raison que ce soit, la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Il est précisé que Facebook n'est en aucun cas associé ou partenaire du concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée.

4. GARANTIES

Chaque équipe garantit que sa Contribution est originale, inédite et qu'elle dispose librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment droits d'auteur et droits voisins) attachés à cette Contribution aux fins de participer au Concours.

Elle déclare que la Contribution ne contrevient pas, en tout ou en partie, à des droits d'auteur ni aux droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur et assume donc l'entière responsabilité au titre de cette Contribution.

Notamment, l'équipe garantit que dans l'hypothèse où elle aurait utilisé des extraits d'œuvres existantes, elle a obtenu l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation.

De même, l'équipe garantit que dans l'hypothèse où une personne serait représentée dans la Contribution, elle a obtenu l'accord préalable de cette personne au titre de la photographie (notamment droit à l'image).

Ainsi, la Contribution ne devra pas contenir des éléments violents, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, d'éléments qui ne respectent pas la législation et réglementation française ou encore des éléments violant des droits de propriété intellectuelle. Cette liste n'est pas limitative.

L'équipe participante garantit la Société Organisatrice contre toute revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins.

L'équipe participante, qui garantit avoir obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires, accorde expressément à la Société Organisatrice une licence gratuite, cessible et non exclusive d'accéder, d'utiliser, reproduire, représenter, diffuser, distribuer et publier la Contribution sur le Site du Concours, pour le monde entier, sans limitation de durée et sans que ceci puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

L'équipe participante reconnaît et accepte expressément que le Concours puisse faire l'objet de sponsoring-parrainages, publicité et/ou de partenariats avec des tiers au choix de la Société Organisatrice.

5. DOTATIONS

5.1 Selon les modalités prévues à l'article 5.2 du présent règlement, un chèque cadeau de la FNAC d'une valeur de 250 € par membre de l'équipe gagnante (1000€ au total pour une équipe de quatre personnes), ainsi que d'un pass universcience par membre de l'équipe gagnante.

5.2 Le prix est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

5.3 Deux prix seront attribués : un prix collègue qui s'adresse aux participants des classes de sixième, cinquième, quatrième, troisième, et un prix lycée qui s'adresse aux participants des classes de seconde, première, terminale. Si une équipe se compose d'élèves de collège et de lycée, la catégorie de participation sera déterminée en fonction de la classe à laquelle appartient la cheffe d'équipe.

La cheffe d'équipe de l'équipe gagnante et son parent seront informés par un e-mail, conformément aux informations communiquées lors de l'inscription et à l'accord parental reçu.

À défaut d'avoir reçu les informations exactes, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ré-attribuer le prix correspondant à l'équipe gagnante à l'équipe suppléante qui sera choisie par le jury conformément à l'article 6.2.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout retard ou problème dans la remise du prix pour des raisons de transport ou de tout autre cas fortuit. En cas de non remise de prix pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, aucune réclamation ne sera admise.

6. REGLES DU CONCOURS

6.1 Principe:

Le Concours consiste à envoyer, à partir de la page Science Factor TM sur le site Facebook ou du site internet Science Factor, une seule Contribution dont l'équipe est l'auteur, à compléter le champ adresse e-mail et valider (voir modalités de participation).

La Société Organisatrice sélectionnera les Contributions qui seront publiées sur le site internet et soumises aux votes des internautes.

Le vote sera ouvert aux internautes jusqu'au 31 décembre inclus.

Les internautes pourront sélectionner le projet qu'ils préfèrent sur le site Facebook ou sur le site internet à partir de la galerie de projets.

6.2 Désignation de l'équipe gagnante et attribution du prix :

Dans un délai de 60 jours suivant la clôture des votes, le jury composé de :

- La Présidente du jury : Claudie HAIGNERE, présidente d'Universcience,
- Catherine BOURGAIN, généticienne à l'INSERM et présidente de l'association "Sciences Citoyennes",
- Aymeric PIERRE, Youtubeur plus connu sous le pseudonyme Aypierre
- Brigitte DUMONT, directrice RSE Orange,
- Perrine DANMANVILLE, chef du département de la Communication au Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Virginie GARIN, journaliste, Chef du service Qualité de la vie de RTL,
- David GROISON, rédacteur en chef de Phosphore
- Guillaume JOSSE, fondateur et directeur de Futura-Sciences
- Claudine SCHMUCK, Directrice associée Global Contact,

désignera l'équipe gagnante et l'équipe suppléante parmi les contributions ayant obtenu le plus de votes des internautes, fans et fans actifs de Science Factor conformément à l'article 5.2 du présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par l'équipe participante des règles susvisées.

7. INFORMATIONS GÉNÉRALES

7.1 Le simple fait de participer au Concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La Société Organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront plus recevables au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date de fin du Concours.

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Concours.

7.2 La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Concours dans les conditions initialement prévues, le Concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

7.3 Les membres de l'équipe participante, si celle-ci gagne, autorisent la Société Organisatrice du Concours à utiliser à titre indicatif, leurs noms, prénoms et adresses sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

7.4 Le membre d'une équipe participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Concours. En application des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le

membre d'une équipe participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Il peut demander par simple lettre envoyée à Global Contact, Service : Global Contact Science Factor, 17 rue Henry Monnier, 75009 Paris notamment, l'obtention d'informations sur le traitement des données du Concours et que ses coordonnées soient effacées de la liste comportant l'ensemble des données du Concours.

7.5 La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute équipe dont un membre, par son comportement, nuit au bon déroulement du Concours ainsi que toute équipe qui ne serait pas l'auteur de sa Contribution.

7.6 Le règlement est déposé à la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout, 75009.

Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée à Global Contact, 17 rue Henry Monnier, 75009 Paris. Il est également consultable sur la page Facebook de Science Factor TM ou sur le site internet Science Factor. Les frais postaux nécessaires à l'envoi du règlement seront remboursés sur demande écrite (avec RIB ou RIP obligatoirement joint), timbre au tarif lent en vigueur – 20g, dans la limite d'un remboursement pour toute la durée du jeu par foyer. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect.

7.7 La Société Organisatrice ne saurait être encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, à la prolonger ou à le reporter en cas de modifications des conditions.

9 - LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du concours.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

NOUS PARTICIPONS AU CONCOURS SCIENCE FACTOR™ 2014

Tu es au collège ou au lycée ? Tu es prête à présenter avec un équipe une idée d'invention qui change la vie ? Participe au concours Science Factor, et gagne avec ton équipe 1000 Euros, et bien d'autres surprises ...

Pour participer c'est très simple, il faut une équipe (maximum 4 personnes), une ambassadrice qui défendra le projet devant le jury. N'hésite pas à prendre appui sur un ami, ou un professeur qui t'aidera et jouera le rôle de tuteur.

Prête à relever le défi ? Alors il ne te reste plus qu'à compléter le formulaire ci-dessous.

OUI ETES-VOUS ?

Nom d'équipe

Photo d'équipe Aucun fichier sélectionné.

Lycée Code postal Classe
(de la cheffe d'équipe)

	Nom	Prénom	Année de naissance	Genre
Cheffe d'équipe	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	M <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Participant 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	M <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Participant 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	M <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Participant 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	M <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>

	Nom	Prénom	Etudes	Etablissement
Tuteur (optionnel)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Mails des membres de l'équipe

Cheffe d'équipe

Participant 2

Participant 3

Participant 4

Tuteur
(optionnel)

Téléphone de la cheffe d'équipe (si possible portable)

Pour valider ta participation l'accord d'un de tes parents est nécessaire :
Nom, prénom d'un de mes parents

Mère Père

Prénom Nom

Mail

Adresse Rue Code postal

Téléphone

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Présentez votre projet (innovation ou invention)

1500 caractères max.

Qu'est ce que cela apportera à l'humanité, à la planète ?

1500 caractères max.

En quoi est-ce que cela fera avancer la science ?

1500 caractères max.